

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 911

10 mai 2006

SOMMAIRE

A.E.R.O. S.A., Livange	43689	Horsburgh & Co S.A., Luxembourg	43695
A.E.R.O. S.A., Livange	43689	Horsburgh & Co S.A., Luxembourg	43695
A.E.R.O. S.A., Livange	43689	Immo Im Goldberg S.A., Luxembourg	43690
A.E.R.O. S.A., Livange	43689	Isopack Machinery S.A., Luxembourg	43712
Alegria S.A., Luxembourg	43726	Jaguar Luxembourg S.A., Bertrange	43713
Bergon S.A.H., Luxembourg	43689	Lion/Katsu Investments, S.à r.l., Luxembourg	43719
Borderline S.A., Luxembourg	43715	Lion/Katsu Investments, S.à r.l., Luxembourg	43724
Bordeso Holding S.A., Luxembourg	43716	Maega Holding S.A., Luxembourg	43715
Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg	43682	New Spirit, S.à r.l., Altwies	43726
C71, S.à r.l., Luxembourg	43682	Octal S.A., Luxembourg	43728
Chapala S.A., Luxembourg	43712	Octal S.A., Luxembourg	43728
Dax Management Luxembourg S.A., Luxembourg	43714	Octal S.A., Luxembourg	43728
Dax Management Luxembourg S.A., Luxembourg	43714	Octal S.A., Luxembourg	43728
Dax Management Luxembourg S.A., Luxembourg	43714	OK Tours S.A., Luxembourg	43692
E-Consult S.A., Windhof	43724	Pentair International, S.à r.l., Luxembourg	43712
Edelton, S.à r.l., Luxembourg	43715	Quality Finance S.A., Luxembourg	43693
Egon Holding S.A., Luxembourg	43695	Quality Finance S.A., Luxembourg	43693
Egon Holding S.A., Luxembourg	43696	Quickstep S.A., Luxembourg	43727
EMC Group, S.à r.l., Luxembourg	43712	Regis International Franchising, S.à r.l.	43715
Emerging Markets Debt and Currency Fund, Sicav, Luxembourg	43713	S.Participations S.A., Mamer	43727
Europa Carbon, S.à r.l., Luxembourg	43704	SCI Olinger-Logrillo, Luxembourg	43691
Europa Hydrogen, S.à r.l., Luxembourg	43696	Sefran Finance S.A.	43713
Excelsior 2000 S.A., Luxembourg	43690	Société de Participation Betafence, S.à r.l., Lu- xembourg	43725
Excelsior 2000 S.A., Luxembourg	43690	Stonefort, S.à r.l., Luxembourg	43714
Excelsior 2000 S.A., Luxembourg	43690	Stonefort, S.à r.l., Luxembourg	43714
Excelsior 2000 S.A., Luxembourg	43690	Stonefort, S.à r.l., Luxembourg	43714
Falcon Finance Holding S.A., Luxembourg	43711	Tenpan Investment Holding S.A., Luxembourg	43692
Falcon Finance Holding S.A., Luxembourg	43711	Tenpan Investment Holding S.A., Luxembourg	43692
Falcon Finance Holding S.A., Luxembourg	43711	Tenpan Investment Holding S.A., Luxembourg	43692
Flaminia Consulting S.A., Luxembourg	43704	Tenpan Investment Holding S.A., Luxembourg	43692
Fobafin S.A., Luxembourg	43713	Tenpan Investment Holding S.A., Luxembourg	43693
Fobafin S.A., Luxembourg	43713	Tenpan Investment Holding S.A., Luxembourg	43693
Fredo S.A., Luxembourg	43712	Tenpan Investment Holding S.A., Luxembourg	43693
Générale Plastique, S.à r.l., Luxembourg	43691	Tenpan Investment Holding S.A., Luxembourg	43693
H.V.L. Fun S.A., Dudelange	43725	Tonic Food & Fashion, S.e.n.c. familial, Dudelange	43694
H.V.L. Fun S.A., Dudelange	43726	Turnkey Europe S.A., Luxembourg	43715
Helmut Lang, S.à r.l., Luxembourg	43727	Yum! Restaurants International Management, S.à r.l., Luxembourg	43725
Helmut Lang, S.à r.l., Luxembourg	43727		

BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.802.

 —
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du conseil d'administration tenu au siège social, le 29 janvier 2006 que:

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Thomas Rabe, ayant pour adresse professionnelle D-33311 Gütersloh, Carl Bertelsmann Strasse, 270, comme Président et administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2006. La question de sa décharge sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

- Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de coopter comme administrateur en remplacement de Monsieur Thomas Rabe démissionnaire, Monsieur Gerhard Zeiler, ayant pour adresse professionnelle L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, à compter de ce jour.

La question de son élection définitive sera posée lors de la prochaine assemblée générale.

- Le Conseil d'administration décide à l'unanimité à compter de ce jour, de nommer comme Président en remplacement de Monsieur Thomas Rabe démissionnaire, Monsieur Gerhard Zeiler, ayant pour adresse professionnelle L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, pour un mandat équivalent à son mandat d'administrateur, renouvellements compris.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017166//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

C71, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 114.205.

In the year two thousand and five, on the twentieth of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Garrett Kelleher, company director, residing at 32, Herbert Park, Dublin 4, Ireland, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a power of attorney given in Dublin, on December 16, 2005.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I.- Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is C71.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- The redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital;

- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III.- Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV.- Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of June or on the following day if such day is a public holiday.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Mr Garrett Kelleher, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by Fortis, on December 20, 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Mr Garrett Kelleher, residing in 32, Herbert Park, Dublin 4, Ireland, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration;
- 2) The registered office of the Company shall be established at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- 3) The first financial year shall start today and end on December 31st, 2006.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Garrett Kelleher, dirigeant de société, résidant au 32, Herbert Park, Dublin 4, Irlande, ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgium, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé, signée à Dublin en date du 16 décembre 2005.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre 1^{er}.- Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est C71.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelle forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets

et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par une résolution de la majorité associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels aux parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, donnée en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales seront constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- Le prix de rachat sera fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou au montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tel que prévu par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- Le rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social;

- Les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Nomination des gérants La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) sera déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société sera liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composée de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société dûment réunie, par vote d'au moins la moitié des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions pourront être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour devront être envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts seront prises seulement par une résolution de la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que pour une assemblée générale, et pour autant que chaque associé ait reçu, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de juin ou le lendemain si ce jour est férié.

Titre V.- Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dressera un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire sera annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant sera affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant de bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommés jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

La totalité des 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par M. Garrett Kelleher, prénommé, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par la Banque Fortis, le 20 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) M. Garrett Kelleher, résidant au 32, Herbert Park, Dublin 4, Irlande, est nommé gérant pour une période indéterminée;
- 2) Le siège social de la Société est établi 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- 3) Le premier exercice commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 94, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

J. Elvinger.

(017871/211/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

BERGON S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.763.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016476//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

A.E.R.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale 2000.
R. C. Luxembourg B 61.081.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

C. Wassenich

Avocat à la Cour

(016955//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

A.E.R.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale 2000.
R. C. Luxembourg B 61.081.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

C. Wassenich

Avocat à la Cour

(016957//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

A.E.R.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale 2000.
R. C. Luxembourg B 61.081.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

C. Wassenich

Avocat à la Cour

(016959//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

A.E.R.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale 2000.
R. C. Luxembourg B 61.081.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

C. Wassenich

Avocat à la Cour

(016962//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

IMMO IM GOLDBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.191.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016489//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

EXCELSIOR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.785.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

(016972//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

EXCELSIOR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.785.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

(016974//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

EXCELSIOR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.785.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

(016976//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

EXCELSIOR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.785.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

(016979//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

GENERALE PLASTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.474.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016504//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

SCI OLINGER-LOGRILLO, Gesellschaft des bürgerlichen Rechts.

 Gesellschaftssitz: L-1338 Luxembourg, 43, rue du Cimetière.
H. R. Luxembourg E 2.224.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsechs, den dreizehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

- 1.- Herrn Vincenzo Logrillo, Direktor, wohnhaft in L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort;
- 2.- Herrn Hans Olinger, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54346 Mehring, Im Ganggarten 19A.

Welche Komparenten, den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft des bürgerlichen Rechts SCI OLINGER-LOGRILLO, mit Sitz in L-1338 Luxembourg, 43, rue du Cimetière, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Maître Frank Molitor, Notar mit damaligem Amtssitz in Mondorf-les-Bains, am 24. Januar 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 264 vom 30. Mai 1997, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, am 11. Juni 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 527 vom 26. September 1997.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter Nummer E 2.224.

II.- Aufgrund eines Abtretungsvertrages unter Privatschrift vom 25. Januar 2005, hat Herr Günter Schlag, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54346 Mehring, Frankenstraße, 4, seine vierzehn (14) Anteile, der Gesellschaft SCI OLINGER-LOGRILLO, an Herrn Hans Olinger, vorbenannt, abgetreten.

Herrn Vincenzo Logrillo und Herrn Hans Olinger, handelnd in ihrer Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft SCI OLINGER-LOGRILLO vorbenannt, nehmen hiermit diese Übertragung an.

Dieser Abtretungsvertrag, nachdem er von den Komparenten und dem Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird dieser Urkunde, als Anlage beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 100.000.-), (entsprechend einem Gegenwert von zweitausendvierhundertachtundsiebzig Euro und dreiundneunzig Cents) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000.-) (entsprechend einem Gegenwert von vierundzwanzig Euro und achtundsiebzig Cents).

Die Anteile gehören den Gesellschaftern zu, wie folgt:

1) Herrn Vincenzo Logrillo, vorbenannt, vierunddreißig Anteile	43
2) Herrn Hans Olinger, vorbenannt, siebenundfünfzig Anteile	57
Total: einhundert Anteile	100

IV.- Die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, erklären dass die Gesellschaft keine Aktivität mehr ausübt, und sie beschliessen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Die Gesellschafter, handelnd in ihrer Eigenschaft als Liquidatoren der Gesellschaft, erklären, dass die Liquidation der Gesellschaft den Rechten aller Interessenten gemäss stattgefunden hat und verpflichten sich sämtliche noch eventuell geschuldeten Passiva der Gesellschaft zu übernehmen. Die Liquidation der Gesellschaft ist somit abgeschlossen.

Die Gesellschafter erklären dass die Gesellschaft nicht Eigentümerin einer Immobilie im Großherzogtum Luxemburg ist.

Die Gesellschafter erklären außerdem dass sie die wirtschaftlichen Empfänger der vorerwähnten Transaktion sind.

V.- Entlastung wird Herrn Vincenzo Logrillo, vorbenannt, und Herrn Hans Olinger, vorbenannt, für die Ausübung ihrer Mandate als Geschäftsführer, erteilt.

VI.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf Jahren in L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort, aufbewahrt.

VII.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von achthundert Euro (EUR 800,-), fallen den Gesellschaftern zur Last.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: V. Logrillo, H. Olinger, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, vol. 27CS, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung, erteilt.

Luxembourg-Bonneweg, den 17. Februar 2006.

T. Metzler.

(017889/222/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

OK TOURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.814.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016505//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

TENPAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.580.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016506//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

TENPAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.580.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016513//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

TENPAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.580.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016507//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

TENPAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.580.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016508//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

TENPAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.580.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016510//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

TENPAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.580.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016511//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

TENPAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.580.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016503//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

TENPAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.580.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2006.

Signature.

(016501//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

QUALITY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.672.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016590/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

QUALITY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.672.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016594/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

TONIC FOOD & FASHION, S.e.n.c. FAMILIAL, Société en nom collectif.

Siège social: L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 114.161.

 —
 STATUTS

Entre les soussignés:

1) Blau Guy, profession: commerçant, demeurant, L-3473 Dudelange;

2) Blau Jerry, profession: commerçant, demeurant, L-3552 Dudelange;

il a été constitué en date du 13 février 2006 une société en nom collectif familial qui a pris la raison sociale TONIC FOOD & FASHION, S.e.n.c. familial dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les frères et constituants Blau Guy et Blau Jerry une société en nom collectif familial qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la société est TONIC FOOD & FASHION, S.e.n.c. FAMILIAL

Art. 3. Le siège social de la société est établi à 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3441 Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet la vente de suppléments nutritifs, d'articles de sport et de bijoux de fantaisie.

Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 6. Le capital social est fixé à 10.000,00 EUR représenté par 100 parts sociales de 100,00 EUR chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Blau Guy, 50 parts	5.000,00 EUR
2) Monsieur Blau Jerry, 50 parts	5.000,00 EUR
Total: 100 parts.	<u>10.000,00 EUR</u>

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par un gérant, à savoir M. Blau Guy, ainsi que par son associé M. Blau Jerry.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

J. Blau / G. Blau.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02951. – Reçu 204 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Décision collective des associés en date du 16 février 2006

Les associés composant l'intégralité du capital social de la de la société TONIC FOOD & FASHION, S.e.n.c. FAMILIAL, avec siège social à Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte, se sont réunis au siège social afin de délibérer sur le point ci-après et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. Modification de l'article 8 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guy Blau, Commerçant, demeurant à L-3473 Dudelange.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Les associés de la société TONIC FOOD & FASHION, S.e.n.c. FAMILIAL.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Dudelange, le 16 février 2006

G. Blau / J. Blau.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04013. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017085//56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

HORSBURGH & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 29.633.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016686/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

HORSBURGH & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 29.633.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016687/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

EGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.785.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2006

1. La reconduction tacite des mandats d'Administrateur de:

Administrateurs catégorie A:

- Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en MBA, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Administrateurs catégorie B:

- Monsieur Dilip J. Thakkar, expert-comptable, demeurant 111, (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai-400 023;
- Monsieur Jeffrey A. Sacks, Conseiller Fiscal, PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA.

2. La cooptation de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en MBA, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur en remplacement de Mademoiselle Corinne Bitterlich, démissionnaire, est ratifiée.

3. Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006 les mandats suivants, à savoir:

Administrateurs catégorie A:

- Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en MBA, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Administrateurs catégorie B:

- Monsieur Dilip J. Thakkar, expert-comptable, demeurant 111 (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai-400 023;
- Monsieur Jeffrey A. Sacks, Conseiller Fiscal, PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA.

Commissaire aux Comptes:

- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour EGON HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of January 27th, 2006

1. The tacit reconduction of the mandates of:

Directors category A:

- Mr Serge Krancenblum, awarded in MBA, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Mr Alain Renard, private employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Mr Marc Limpens, private employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Directors category B:

- Mr Dilip J. Thakkar, chartered accountant, residing at 111, (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai-400 023;
- Mr Jeffrey A. Sacks, Tax Advisor, PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA.

2. The cooption of Mr Serge Krancenblum awarded in MBA, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg as a Director in replacement of Ms Corinne Bitterlich who resigned, be ratified.

3. The mandate of the following be re-elected for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of 2006, i.e.:

Directors A:

- Mr Serge Krancenblum, awarded in MBA, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Mr Alain Renard, employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Mr Marc Limpens, employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Directors B:

- Mr Dilip J. Thakkar, chartered accountant, residing at 111 (A) Mahatma Gandhi Road, Fort, Mumbai-400 023;
- Mr Jeffrey A. Sacks, Tax Advisor, PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA, Directors.

Statutory Auditor:

- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Luxembourg, January 27th, 2006.

For true copy

For EGON HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(017035/795/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

EGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.785.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EGON HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(017031/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

EUROPA HYDROGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.226.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

represented by Mr Eric Biren, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

represented by Mr Eric Biren, previously named,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

Art. 1. Form

There is hereby established by the appearing parties a société à responsabilité limitée (limited liability company) (the «Company») governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Denomination

The Company will exist under the denomination of EUROPA HYDROGEN, S.à r.l.

Art. 3. Object

The main purpose of the company is the holding of completed built real estate and/or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, and to one vote at the general meetings of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Joint co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

1. Transfer in case of a single partner.

The transfers of shares are free.

2. Transfer in case of plurality of partners.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

No transfer of redeemable shares reporting to a specific class may take place without the unanimous consent of the partners owners of the shares of the concerned class.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management

The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. Powers

The manager(s) has (have) the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the managers.

Art. 15. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their suc-

cessors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

Art. 18. Decisions of the shareholders

1. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915 are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company is composed of several shareholders, no decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present Articles of Incorporation have to be approved by shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 19. Decisions

The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year

The financial year begins on January 1st and ends on December 31st, the same year.

Art. 21. Balance-sheet

Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of August 10th, 1915.

Art. 22. Allocation of profits

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the management to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under the law.

Art. 23. Dissolution, liquidation

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 24. Matters not provided

All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prenamed	11,925.- EUR	477
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prenamed.....	575.- EUR	23
Total	12,500.- EUR	500

The amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year starts on the present date and ends on December 31, 2006.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Extraordinary general meeting

And immediately upon incorporation, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

I.- Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the day the shareholder(s) approve the annual accounts of the year ending on December 31, 2010:

- a) Mr Vincent Goy, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- b) Mr Eric Biren, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Mr Peter Cluff, company director, residing at 136, Sloane Street, London SW1X 9AY.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 14 of the Articles of Incorporation of the Company.

II.- The registered office of the Company shall be set at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Eric Biren, directeur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de EUROPA HYDROGEN, S.à r.l.

Art. 3. Objet

L'objet principal de la Société est la détention d'immeubles construits ou à construire à Luxembourg ou à l'étranger, de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant. Le gérant pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le gérant le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés ou de l'associé unique selon le cas, par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique selon le cas, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, et à une voix aux assemblées générales des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-proprétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Aucune cession de parts sociales rachetables relevant d'une catégorie spécifique ne peut être effectuée qu'avec l'agrément unanime des associés propriétaires des parts de la catégorie concernée.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Pouvoirs

Le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

Art. 15. Événements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité de la gérance

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de ses(leurs) fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui(eux) pour le compte de la Société. Il(ils)n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son(leur) mandat.

Art. 17. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 18. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 20. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan

Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société connaissance des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915.

Art. 22. Répartition des bénéfices

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 23. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prédésignée	11.925,- EUR	477
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prédésignée	575,- EUR	23
Total	12.500,- EUR	500

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le trente et un décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties prénommées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée et se considérant dûment convoquées, ont décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

I.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3) et sont nommés gérants pour une période venant à expiration à la date de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010:

a) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Eric Biren, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Monsieur Peter Cluff, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 136, Sloane Street, Londres SW1X 9AY.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts de la Société.

II.- Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2006, vol. 901, fol. 44, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2006.

J.-J. Wagner.

(017986/239/449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

FLAMINIA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 82.972.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(016519/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

EUROPA CARBON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 114.227.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, represented by Mr Eric Biren, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, represented by Mr Eric Biren, previously named,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

Art. 1. Form

There is hereby established by the appearing parties a société à responsabilité limitée (limited liability company) (the «Company») governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Denomination

The Company will exist under the denomination of EUROPA CARBON, S.à r.l.

Art. 3. Object

The main purpose of the company is the holding of completed built real estate and/or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, and to one vote at the general meetings of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Joint co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

1. Transfer in case of a single partner.

The transfers of shares are free.

2. Transfer in case of plurality of partners.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

No transfer of redeemable shares reporting to a specific class may take place without the unanimous consent of the partners owners of the shares of the concerned class.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management

The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. Powers

The manager(s) has (have) the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the managers.

Art. 15. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

Art. 18. Decisions of the shareholders

1. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915 are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company is composed of several shareholders, no decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present Articles of Incorporation have to be approved by shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 19. Decisions

The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year

The financial year begins on January 1st and ends on December 31st, the same year.

Art. 21. Balance-sheet

Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of August 10th, 1915.

Art. 22. Allocation of profits

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the management to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under the law.

Art. 23. Dissolution, liquidation

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 24. Matters not provided

All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prenamed	11,925.- EUR	477
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prenamed.....	575.- EUR	23
Total.....	12,500.- EUR	500

The amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year starts on the present date and ends on December 31, 2006.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Extraordinary general meeting

And immediately upon incorporation, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

I.- Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the day the shareholder(s) approve the annual accounts of the year ending on December 31, 2010:

- a) Mr Vincent Goy, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- b) Mr Eric Biren, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Mr Peter Cluff, company director, residing at 136, Sloane Street, London SW1X 9AY.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 14 of the Articles of Incorporation of the Company.

II.- The registered office of the Company shall be set at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Eric Biren, directeur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de EUROPA CARBON, S.à r.l.

Art. 3. Objet

L'objet principal de la Société est la détention d'immeubles construits ou à construire à Luxembourg ou à l'étranger, de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant.

Le gérant pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le gérant le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés ou de l'associé unique selon le cas, par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique selon le cas, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, et à une voix aux assemblées générales des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-proprétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Aucune cession de parts sociales rachetables relevant d'une catégorie spécifique ne peut être effectuée qu'avec l'agrément unanime des associés propriétaires des parts de la catégorie concernée.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Pouvoirs

Le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

Art. 15. Événements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité de la gérance

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de ses(leurs) fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui(eux) pour le compte de la Société. Il(ils) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son(leur) mandat.

Art. 17. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 18. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 20. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan

Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société connaissance des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915.

Art. 22. Répartition des bénéfices

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 23. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prédésignée	11.925,- EUR	477
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prédésignée	575,- EUR	23
Total	12.500,- EUR	500

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le trente et un décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties prénommées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée et se considérant dûment convoquées, ont décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

I.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3) et sont nommés gérants pour une période venant à expiration à la date de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010:

a) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Eric Biren, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Monsieur Peter Cluff, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 136, Sloane Street, Londres SW1X 9AY.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts de la Société.

II.- Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2006, vol. 901, fol. 45, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2006.

J.-J. Wagner.

(017987/239/449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

FALCON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 60.544.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016537/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

FALCON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 60.544.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016542/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

FALCON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 60.544.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016543/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

ISOPACK MACHINERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 87.468.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(016521/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

PENTAIR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 80.928.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(016522/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

FREDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 77.843.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(016524/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

CHAPALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 83.098.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

LUXFIDUCIA

Signature

(016526/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

EMC GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 86.600.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016538/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

JAGUAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.727.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

JAGUAR LUXEMBOURG

M. Engels

Directeur administratif

(016532//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

EMERGING MARKETS DEBT AND CURRENCY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.888.

Le bilan au 19 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour EMERGING MARKETS DEBT AND CURRENCY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTMENTS SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(016600/1126/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

SEFRAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 102.334.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(016618/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

FOBAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.160.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(017198/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

FOBAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.160.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(017200/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

DAX MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 55.889.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016565/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

DAX MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 55.889.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016568/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

DAX MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 55.889.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016570/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

STONEFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.862.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016573/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

STONEFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.862.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016575/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

STONEFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.862.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016576/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

EDELTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 92.579.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016540/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

BORDERLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.389.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016545/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

REGIS INTERNATIONAL FRANCHISING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 70.351.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(016596/984/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

MAEGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.180.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Signature.

(016620/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

TURNKEY EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 83.180.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Frederico I. Chammas, Monsieur Pierre Schill et Madame Souzan Chammas, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Elle autorise le Conseil d'Administration de renommer Monsieur Frederico I. Chammas administrateur-délégué pour une même période.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 juin 2005

Monsieur Frederico I. Chammas est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016948/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

BORDESO HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxemburg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 69.346.

Im Jahre zweitausendfünf, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Bettingen mit dem Amtssitz in Niederanven.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft BORDESO HOLDING S.A. mit Sitz in L-1855 Luxemburg, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 69.346, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Urkunde, aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, am 7. April 1999 veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 480 vom 24. Juni 1999.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von

Herrn Patrick Van Denzen, Privatbeamter, mit professioneller Adresse in L-1855 Luxemburg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Die Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Cédric Buisine Privatbeamter, mit professioneller Adresse in L-1855 Luxemburg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler.

Herrn Frank Verdier, Privatbeamter, mit professioneller Adresse in L-1855 Luxemburg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen.

I. Die gegenwärtige Generalversammlung hat über folgende Tagesordnung zu befinden:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Summe von EUR 200,- um es von EUR 2.300.000,- auf EUR 2.300.200,- zu bringen durch Emission von zwei neuen Aktien mit einem Nominalwert von EUR 100,- pro Aktie mit einer Emissionsprämie von EUR 4.595.777,66.

2. Die Zeichnung und Einzahlung der 2 neuen Aktien und Emissionsprämie erfolgt durch Herrn Petrus Leonardus Jozef Bom («Hauptaktionär») teils durch Umwandlung einer fälligen und ohne Abzug zahlbaren Schuld in Höhe von EUR 3.595.977,66 des Hauptaktionärs gegenüber der Gesellschaft und teils durch Bareinzahlung einer Summe von EUR 1.000.000,-.

3. Annahme der Zeichnung durch den Hauptaktionär und Verzicht des anderen Aktionärs auf sein Zeichnungsprivileg.

4. Dementsprechende Änderung von Artikel 3 der Satzung.

5. Verschiedenes.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen. Die Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III. Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung vertreten; die vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

Nach kurzer Aussprache fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Summe von EUR 200,- um es von EUR 2.300.000,- auf EUR 2.300.200,- zu bringen durch Emission von zwei neuen Aktien mit einem Nominalwert von EUR 100,- pro Aktie, jede mit den gleichen Rechten und Verbindlichkeiten wie die bestehenden Aktien. Die neuen Aktien wurden in bar eingezahlt machend eine Summe von EUR 1.000.000,- und eine Schuld in Höhe von EUR 3.595.977,66 sowie eine Emissionsprämie von EUR 4.595.777,66 verbunden.

Intervention - Zeichnung - Einzahlung

Die Versammlung nimmt einstimmig die Zeichnung der zwei (2) neuen Aktien durch Herrn Petrus Leonardus Jozef Bom, wohnhaft in Pater Nuyenslaan 6, B-2970'S Gravenwezel, Belgien, geboren in Wieringen (NL) am 10. Juni 1937, hier vertreten durch die Gesellschaft MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welcher nach Kenntnisnahme alles vorhergehenden genaue Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage der BORDESO HOLDING S.A. zu haben und die zwei (2) Aktien, welche die gleichen Rechte und Verbindlichkeiten haben wie die bestehenden Aktien, zu zeichnen, und die Emissionsprämie in Höhe von vier Millionen fünfhundertfündundneunzigtausendsoebenhundertsiebenundsiebzig Komma sechsendsechzig Euro (EUR 4.595.777,66) wie folgt einzuzahlen:

- durch Bareinzahlung von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-),

welche Summe von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem Notar mittels Bankzertifikat nachgewiesen wurde,

- durch Umwandlung einer fälligen und ohne Abzug zahlbaren Schuld der Gesellschaft gegenüber dem Herrn Petrus Leonardus Jozef Bom, vorbenannt, ihrem Hauptaktionär, in Höhe von drei Millionen fünfhundertfünfundneunzigtausendneunhundertsiebenundsiebzig Komma sechsendsechzig Euro (EUR 3.595.977,66).

Der Nachweis der Wertschätzung dieser Schuld wurde dem Notar, gemäss den Artikeln 26-1 und 32-1 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915, durch einen Bericht, ausgestellt durch den WIRTSCHAFTSPRÜFER FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. vom 27. Dezember 2005, erbracht, welcher Bericht, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung

durch die anwesenden Parteien und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Schlussfolgerung des Berichts lautet wie folgt:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit 2 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, augmentée d'une partie de la prime d'émission d'un montant de EUR 3.595.777,66 sous condition de la libération du solde de la prime d'émission par un versement en espèces de EUR 1.000.000,-».

Zweiter Beschluss

In Folge des vorhergehenden Beschlusses beschliesst die Versammlung Artikel 3 der Satzung wie folgt zu ändern:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen dreihunderttausendzweihundert Euro (EUR 2.300.200,-) eingeteilt in dreiundzwanzigtausendzwei (23.002) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt dass, in Verbindung mit Artikel 32-1 des Gesellschaftsrechts, wie abgeändert, alle Bedingungen von Artikel 26 des Gesellschaftsrechts eingehalten wurden.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf neunundvierzigtausend-fünfhundert Euro (EUR 49.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English version:

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of December.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BORDESO HOLDING S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated by a deed of M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, a notary residing in Luxembourg, on the 7th April 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the June 24th 1999, number 480.

The meeting was presided by:

Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The chairman appointed as secretary Mr Cédric Buisine, private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The meeting elected as Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the subscribed capital of the Company by an amount of EUR 200.- in order to raise it from its present amount of EUR 2,300,000.- to EUR 2,300,200.- by the issue of two new shares having a par value of EUR 100.- each, subject to payment of a share premium amounting to EUR 4,595,777.66.

2. Subscription and payment of the 2 new shares and the share premium by Mr Petrus Leonardus Jozef Bom («the majority Shareholder») by contribution in kind of part of a liquid, certain and immediately payable claim amounting to EUR 3,595,977.66 held by the majority Shareholder against the Company and by a contribution in cash amounting to EUR 1,000,000.-.

3. Acceptance of the majority Shareholder as subscriber and correlated waiver of it preferential subscription rights by the other present shareholder.

4. Subsequent amendment of article 3 of the articles of association.

5. Sundries.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by two hundred Euro (EUR 200.-) so as to bring it from its present amount of two million three hundred thousand Euro (EUR 2,300,000.-) to two million three hundred thousand and two

hundred Euro (EUR 2,300,200.-) by the creation and the issue of two (2) new shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares, and to pay them by the contribution in cash amounting to one million Euro (EUR 1,000,000.-) and a contribution in kind being a debt of three million five hundred and ninety-five thousand nine hundred and seventy-seven Euro sixty-six cents (EUR 3,595,977.66), subject to the payment of a share premium of four million five hundred ninety-five thousand seven hundred and seventy-seven Euro sixty-six cents (EUR 4,595,977.66).

Intervention - Subscription - Payment

The meeting of shareholders has accepted unanimously the subscription of the two (2) new shares by Mr Petrus Leonardus Jozef Bom, domiciled at Pater Nuyenslaan 6, B-2970'S - Gravenwezel Belgium, born in Wateringen (NL), on 10th June 1937, represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., by virtue of a proxy given under private seal who, after received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the Articles of Association and of the financial situation of BORDESO HOLDING S.A. and has declared to subscribe to the two (2) new shares vested with the same rights and obligations as the existing shares, and to pay them up together with a share premium of four million five hundred ninety-five thousand seven hundred and seventy-seven Euro sixty-six cents (EUR 4,595,977.66) by a total contribution being evaluated at four million five hundred ninety-five thousand nine hundred and seventy-seven Euro sixty-six cents (EUR 4,595,977.66), as follows:

- by contribution in cash of an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-).

The amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) in cash is at the disposal of the company as it has been certified to the notary by a bank certification.

- by the conversion of part of a debt, certain, liquid and due by the Company to Mr Petrus Leonardus Jozef Bom, prenamed, its majority shareholder for an amount of three million five hundred and ninety-five thousand nine hundred and seventy-seven Euro sixty-six cents (EUR 3,595,977.66).

Evidence of the value of this contribution has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915, as amended, on commercial companies by a report of FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., réviseur d'entreprises, dated 27th December 2005 which report signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit 2 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, augmentée d'une partie de la prime d'émission d'un montant de EUR 3.595.777,66 sous condition de la libération du solde de la prime d'émission par un versement en espèces de EUR 1.000.000,-».

Second resolution

As a consequence of the previous resolutions the meeting decides to amend Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at two million three hundred thousand two hundred Euro (EUR 2,300,200.-) represented by twenty-three thousand and two (23,002) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-)»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately forty-nine thousand five hundred Euro (EUR 49,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: P. Van Denzen, C. Buisine, F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 15, case 4. – Reçu 45.959,78 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. Februar 2006.

P. Bettingen.

(016995/202/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

LION/KATSU INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 104.962.

In the year two thousand and six, on the eighth of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LION/KATSU INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the name of SALMONEUS INVESTMENTS, S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 15, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 271 of March 25, 2005 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time pursuant to a deed of the same notary on July 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1420 of December 20, 2005.

The Meeting was opened at 2.30 p.m. and chaired by Mr Benoit Tassigny, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Gautier Rochez, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (the Bureau) having thus been formed, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- The shareholders have waived any convening notice to the Meeting, and shareholders and the number of the shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list together with the proxies, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties, the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed, to the present deed.

II.- As appears from said attendance list, the entire issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the pre-emption rights of the existing shareholders in respect of the new shares to be issued by the Company;

2. Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of GBP 37,700.- to bring it from its present amount of GBP 454,725.- to GBP 492,425.- by the creation and issue of 377 new D Shares and 1,131 D1 Shares with a par value of GBP 25.- each;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles accordingly;

4. Insertion of a new paragraph 14.4 in the Articles for the purpose of article 196 and article 200 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended, determining the date of the annual general meeting of the shareholders and providing for the supervision of the Company by one or more statutory auditors in case the Company has more than 25 shareholders;

5. Appointment of a statutory auditor for the purpose of article 200 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended; and

6. Miscellaneous.

IV.- That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges that the shareholders have waived any preferential subscription rights they may have in respect of the new shares to be issued by the Company pursuant to the following resolutions.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand seven hundred Great Britain Pounds (GBP 37,700.-) to bring it from its present amount of four hundred fifty-four thousand seven hundred twenty-five Great Britain Pounds (GBP 454,725.-) to four hundred ninety-two thousand four hundred twenty-five Great Britain Pounds (GBP 492,425.-), by the creation and issuance of three hundred seventy-seven (377) D Shares and one thousand one hundred thirty-one (1,131) D1 Shares, having a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

(a) Anthony Perring, residing at Bishops Cottage, Ginge, Wantage, Oxon, OX1 28Q, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 75 (seventy-five) D Shares and 225 (two hundred twenty-five) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 7,500.- (seven thousand five hundred Great Britain Pounds);

(b) Donna Ward, residing at 2 Railway Cottages, Old Lodge Lane, Purley, CR8 4DJ, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 7th February 2006, declares to subscribe to 8 (eight) D Shares and 24 (twenty-four) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 800.- (eight hundred Great Britain Pounds);

(c) Neil Robert Hawes, residing at 9 Station road, Sandy, Bedfordshire, SG19 1AW, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 8 (eight) D Shares and 24 (twenty-four) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 800.- (eight hundred Great Britain Pounds);

(d) Victoria Louise O'Neill, residing at 327 Barry Road, London SE22 0JU, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 8 (eight) D Shares and 24 (twenty-four) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 800.- (eight hundred Great Britain Pounds);

(e) Julia (named Julie) Michelle Lonergan, residing at 62B Parkhill Road, Belsize park, London, NW3 2YT, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 3 (three) D Shares and 9 (nine) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 300.- (three hundred Great Britain Pounds);

(f) Glyn Maurice House, residing at 13 Laurel Grove, Bounstone, Farnham, Surrey, GU10 4NU, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 3rd February 2006, declares to subscribe to 75 (seventy-five) D Shares and 225.- (two hundred twenty-five) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 7,500.- (seven thousand five hundred Great Britain Pounds);

(g) Sonia Currie, residing at 131 Hampark Road, forest gate London E7 9LE, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 8 (eight) D Shares and 24 (twenty-four) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 800.- (eight hundred Great Britain Pounds);

(h) Claire Elisabeth Morgan, residing at 38 Altima Court, 33 East Dulwich Road, London SE22 9AL, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 8 (eight) D Shares and 24 (twenty-four) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 800.- (eight hundred Great Britain Pounds);

(i) Barbara (named Dinah) Meister Pascual, residing at 21 Avington Court, Hendre Road, London, SE1 5NF, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 16 (sixteen) D Shares and 48 (forty-eight) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 1,600.- (one thousand six hundred Great Britain Pounds);

(j) Jeremy Jonathan Sykes, residing at Grange Ave, Finchley, London N12 8DJ, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 16 (sixteen) D Shares and 48 (forty-eight) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 1,600.- (one thousand six hundred Great Britain Pounds);

(k) Jeremy (named Jerry) Robert Marks, residing at 17 Ivins Road, Holtspur, Beaconsfield, Buckinghamshire, HP9 1DS, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 20 (twenty) D Shares and 60 (sixty) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 2,000.- (two thousand Great Britain Pounds);

(l) Alistair McNae, residing at 3 Halliwell Close, Newark, Nottinghamshire, NG24 2FH, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 16 (sixteen) D Shares and 48 (forty-eight) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 1,600.- (one thousand six hundred Great Britain Pounds);

(m) Kamal Lemazaoui, residing at 28 Harmood House, Harmood street, London NW1 8DY, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 16 (sixteen) D Shares and 48 (forty-eight) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 1,600.- (one thousand six hundred Great Britain Pounds);

(n) Ronald (named Ron) Anthony Lento, residing at 64 Culverden Park Road, Tunbridge Wells, TN4 9QY, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 3rd February 2006, declares to subscribe to 20 (twenty) D Shares and 60 (sixty) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 2,000.- (two thousand Great Britain Pounds);

(o) Gary Virdee, residing at 9 Laburnum Grove, Ruislip, Middlesex, HA4 7XF, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 10 (ten) D Shares and 30 (thirty) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 1,000.- (one thousand Great Britain Pounds);

(p) Brian Stephen Jones, residing at 25 Bridge House, St. George Wharf, London, SW8 2LP, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 30 (thirty) D Shares and 90 (ninety) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 3,000.- (three thousand Great Britain Pounds);

(q) John Andreas Karlsson, residing at Toad Rock House, 35 Harmony Street, Tunbridge Wells, TN4 8NS, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 30 (thirty) D Shares and 90 (ninety) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 3,000.- (three thousand Great Britain Pounds); and

(r) Lisa Clare King, residing at Linden House, 1 Wilton road, Beaconsfield, Buckinghamshire, HP9 2BS, duly represented by Gautier Rochez, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6th February 2006, declares to subscribe to 10 (ten) D Shares and 30 (thirty) D1 Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 1,000.- (one thousand Great Britain Pounds).

The contribution in an aggregate amount of thirty-seven thousand seven hundred Great British Pounds (GBP 37,700.-) made by the above mentioned subscribers to the Company is evidenced to the notary by a banking certificate of blockage (certificat de blocage) and will be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Copies of the proxies of the above subscribers, after having been signed by the proxyholder acting on their behalf and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at four hundred ninety-two thousand four hundred twenty-five Great Britain Pounds (GBP 492,425.-) divided into ten thousand (10,000) shares of category A (collectively, the A Shares and individually an A Share), two thousand two hundred eighty-one (2,281) shares of category B (collectively, the B Shares and individually a B Share), six hundred nineteen (619) shares of category C (collectively, the C Shares and individually a C Share), one thousand eight hundred fifty-seven (1,857) shares of category C1 (collectively, the C1 Shares and individually a C1 Share), one thousand two hundred thirty-five (1,235) shares of category D (collectively, the D Shares and individually a D Share) and three thousand seven hundred and five (3,705) shares of category D1 (collectively, the D1 Shares and individually a D1 Share), each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25.-), and subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that as a consequence of the above share capital increase, the Company has more than 25 shareholders and resolves for the purpose of article 196 and article 200 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to insert a new paragraph 14.4 in the Articles, which shall read as follows:

«14.4 In case the Company has more than 25 shareholders, in accordance with the Law, the annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of June a relevant year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. In addition, in accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by one or more statutory auditors, who may or who may not be shareholders if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.»

The Meeting further resolves, as the Company has more than 25 shareholders, to appoint for the purpose of article 200 of the Law: GALINA INCORPORATED, with registered office at The Lake Building, P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly registered in IBC under Number 313 825 on February 25, 1999, as statutory auditor of the Company, for a term which will expire at the end of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2007.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase and subscription and to grant all power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder and the members of the board signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de LION/KATSU INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 271 du 25 mars 2005 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire le 11 juillet 2005, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1420 du 20 décembre 2005.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures et présidée par Monsieur Benoit Tassigny, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président nomme en tant que Secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit en tant que Scrutateur Monsieur Gautier Rochez, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée (le Bureau) ayant été ainsi formé, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés ont renoncé à toute formalité de convocation à l'Assemblée et les associés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Cette liste de présence, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes, les membres du Bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

II. Comme il apparaît sur la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation par les associés existants au droit de préemption en ce qui concerne les nouvelles parts sociales de la Société que la Société va émettre;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 37.700,- afin de porter son capital social de son montant actuel de GBP 454.725,- à GBP 492.425,- par la création et l'émission de 377 nouvelles Parts sociales de classe D et de 1.131 nouvelles Parts sociales de classe D1 d'une valeur nominale de GBP 25,- chacune;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

4. Insertion d'un nouveau paragraphe 14.4 dans les Statuts pour les besoins de l'article 196 et l'article 200 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, déterminant la date de l'assemblée générale annuelle des associés et établissant la surveillance de la Société par un ou plusieurs commissaires aux comptes au cas où la Société a plus de 25 associés;

5. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les besoins de l'article 200 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée; et

6. Divers.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que les associés ont renoncé à leurs droits de souscription préférentiels qu'ils peuvent avoir en relation avec les nouvelles parts sociales que la Société va émettre conformément aux résolutions suivantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille sept cents livres sterling (GBP 37.700,-) afin de porter son capital social de son montant actuel de quatre cent cinquante-quatre mille sept cent vingt-cinq livres sterling (GBP 454.725,-) à quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-cinq livres sterling (GBP 492.425,-) par la création et l'émission de trois cent soixante-dix-sept (377) nouvelles Parts sociales de classe D et de mille cent trente et une (1.131) nouvelles Parts sociales de classe D1 d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

A cet effet:

(a) Anthony Perring, demeurant à Bishops Cottage, Ginge, Wantage, Oxon, OX1 28Q, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006 déclare souscrire à 75 (soixante-quinze) Parts sociales de classe D et 225 (deux cent vingt-cinq) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 7.500,- (sept mille cinq cents livres sterling);

(b) Donna Ward, demeurant à 2 Railway Cottages, Old Lodge Lane, Purley, CR8 4DJ, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 7 février 2006 déclare souscrire à 8 (huit) Parts sociales de classe D et 24 (vingt-quatre) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 800,- (huit cents livres sterling);

(c) Neil Robert Hawes, demeurant à 9 Station road, Sandy, Bedfordshire, SG19 1AW, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 8 (huit) Parts sociales de classe D et 24 (vingt-quatre) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 800,- (huit cents livres sterling);

(d) Victoria Louise O'Neill, demeurant à 327 Barry Road, London SE22 0JU, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 8 (huit) Parts sociales de classe D et 24 (vingt-quatre) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 800,- (huit cents livres sterling);

(e) Julia (dite Julie) Michelle Lonergan, demeurant à 62B Parkhill Road, Belsize park, London, NW3 2YT, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 3 (trois) Parts sociales de classe D et 9 (neuf) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 300,- (trois cents livres sterling);

(f) Glyn Maurice House, demeurant à 13 Laurel Grove, Bounstone, Farnham, Surrey, GU10 4NU, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 février 2006, déclare souscrire à 75 (soixante-quinze) Parts sociales de classe D et 225 (deux cent vingt-cinq) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 7.500,- (sept mille cinq cents livres sterling);

(g) Sonia Currie, demeurant à 131 Hampark Road, forest gate London E7 9LE, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 8 (huit) Parts sociales de classe D et 24 (vingt-quatre) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 800,- (huit cents livres sterling);

(h) Claire Elisabeth Morgan, demeurant à 38 Altima Court, 33 East Dulwich Road, London SE22 9AL, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 8 (huit) Parts sociales de classe D et 24 (vingt-quatre) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 800,- (huit cents livres sterling);

(i) Barbara (dite Dinah) Meister Pascual, demeurant à 21 Avington Court, Hendre Road, London, SE1 5NF, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 16 (seize) Parts sociales de classe D et 48 (quarante-huit) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 1.600,- (mille six cents livres sterling);

(j) Jeremy Jonathan Sykes, demeurant à Grange Ave, Finchley, London N12 8DJ, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 16 (seize) Parts sociales de classe D et 48 (quarante-huit) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 1.600,- (mille six cents livres sterling);

(k) Jeremy (dit Jerry) Robert Marks, demeurant à 17 Ivins Road, Holtspur, Beaconsfield, Buckinghamshire, HP9 1DS, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 20 (vingt) Parts sociales de classe D et 60 (soixante) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 2.000,- (deux mille livres sterling);

(l) Alistair McNae, demeurant à 3 Halliwell Close, Newark, Nottinghamshire, NG24 2FH, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 16 (seize) Parts sociales de classe D et 48 (quarante-huit) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 1.600,- (mille six cents livres sterling);

(m) Kamal Lemazaoui, demeurant à 28 Harmood House, Harmood street, London NW1 8DY, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 16 (seize) Parts sociales de classe D et 48 (quarante-huit) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 1.600,- (mille six cents livres sterling);

(n) Ronald (dit Ron) Anthony Lento, demeurant à 64 Culverden Park Road, Tunbridge Wells, TN4 9QY, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 février 2006, déclare souscrire à 20 (vingt) Parts sociales de classe D et 60 (soixante) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 2.000,- (deux mille livres sterling);

(o) Gary Virdee, demeurant à 9 Laburnum Grove, Ruislip, Middlesex, HA4 7XF, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 10 (dix) Parts sociales de classe D et 30 (trente) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 1.000,- (mille livres sterling);

(p) Brian Stephen Jones, demeurant à 25 Bridge House, St. George Wharf, London, SW8 2LP, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 30 (trente) Parts sociales de classe D et 90 (quatre-vingt-dix) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 3.000,- (trois mille livres sterling);

(q) John Andreas Karlsson, demeurant à Toad Rock House, 35 Harmony Street, Tunbridge Wells, TN4 8NS, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 30 (trente) Parts sociales de classe D et 90 (quatre-vingt-dix) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 3.000,- (trois mille livres sterling); et

(r) Lisa Claire King, demeurant à Linden House, 1 Wilton road, Beaconsfield, Buckinghamshire, HP9 2BS, dûment représenté par Gautier Rochez, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2006, déclare souscrire à 10 (dix) Parts sociales de classe D et 30 (trente) Parts sociales de classe D1 et de les libérer entièrement par un apport en numéraire de GBP 1.000,- (mille livres sterling).

L'apport d'un montant total de trente-sept mille sept cents livres sterling (GBP 37.700,-) réalisé par les souscripteurs mentionnés ci-dessus à la Société est documenté par un certificat de blocage et sera affecté au compte capital social de la Société.

Les copies des procurations des souscripteurs ci-dessus, après signature par le mandataire agissant pour leur compte et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-cinq livres sterling (GBP 492.425,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de classe A (collectivement les Parts sociales de classe A et individuellement une Part sociale de classe A), deux mille deux cent quatre-vingt-une (2.281) parts sociales de classe B (collectivement les Parts sociales de classe B et individuellement une Part sociale de classe B), six cent dix-neuf (619) parts sociales de classe C (collectivement les Parts sociales de classe C et individuellement une Part sociale de classe C), mille huit cent cinquante-sept (1.857) parts sociales de classe C1 (collectivement les Parts sociales de classe C1 et individuellement une Part sociale de classe C1), mille deux cent trente-cinq (1.235) parts sociales de classe D (collectivement les Parts sociales de classe D et individuellement une Part sociale de classe D) et trois mille sept cent cinq (3.705) parts sociales de classe D1 (collectivement les Parts sociales de classe D1 et individuellement une Part sociale de classe D1), sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que suite à l'augmentation de capital réalisée ci-dessus, la Société a plus de 25 associés et décide, conformément à et pour les besoins de l'article 196 et l'article 200 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi) d'insérer un nouveau paragraphe 14.4 dans les Statuts, qui se lira comme suit:

«14.4 Au cas où la Société aurait plus de 25 associés, conformément à la Loi, l'assemblée générale annuelle des associés de la Société se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre endroit de la commune du

siège social éventuellement indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. En outre, conformément à l'article 200 de la Loi, au cas où la Société aurait plus de 25 associés, la surveillance de la Société doit être confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non. Un réviseur d'entreprise n'a pas besoin d'être nommé tant que l'exemption prévue par l'article 256(2) de la Loi n'est pas applicable.»

L'Assemblée décide par ailleurs, comme la Société a plus de 25 associés, de nommer pour les besoins de l'article 200 de la Loi, GALINA INCORPORATED, avec siège social au The Lake House, B.o. box 3483, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, dûment inscrite auprès de l'IBC sous le numéro 313.823 le 25 février 1999 en tant que commissaire pour un terme qui expirera à la clôture de l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social et la souscription ci-dessus et de donner tout pouvoir à n'importe quel gérant de la Société et avocat ou employé de LOYENS WINANDY afin d'effectuer au nom de la société l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de la Société.

Coûts

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le comparant et les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, vol. 27CS, fol. 56, case 3. – Reçu 549,48 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

G. Lecuit.

(017061/220/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

LION/KATSU INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 104.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

G. Lecuit.

(017062/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

E-CONSULT, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 79.035.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 mai 2005 à Windhof

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Hervé Lefebure de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Marc Dame de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.

Nomination de deux nouveaux administrateurs, à savoir Monsieur Dominique d'Andrimont, demeurant professionnellement, 142/144, avenue de Tervueren, B-1150 Bruxelles et Monsieur Dominique Panneels, demeurant professionnellement, 142/144, avenue de Tervueren, B-1150 Bruxelles.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Suite à la démission de la société ABAX AUDIT, S.à r.l. de sa fonction de réviseur, l'assemblée décide de nommer la société MAZARS, avec son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, réviseur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017098/1682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

SOCIETE DE PARTICIPATION BETA FENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 112.262.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41079 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

J. Elvinger
Notaire

(016639/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

YUM ! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.426.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40515 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

J. Elvinger
Notaire

(016640/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

H.V.L. FUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 109.868.

L'an deux mille six, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de H.V.L. FUN S.A. avec siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 109.868, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 25 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Yannick Vannier, technicien, demeurant à Gorcy (France), qui désigne comme secrétaire Chantal Simon, manager juridique, demeurant à Thionville (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Sébastien Hottier, manager, demeurant à Neufchef (France).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social.

2. Nomination d'un quatrième administrateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée modifie l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet:

- les achats et ventes de produits et accessoires destinés au sport ainsi que la mise à disposition de matériels et accessoires de loisirs sportifs;

- la prestation de services dans le domaine du contrôle, du suivi du personnel d'entreprises ou de sociétés, suite à la demande de celles-ci.»

Seconde résolution

L'Assemblée nomme Sylvain Isarno, chef d'équipe, né à Briey/Meurthe-et-Moselle (France), le 7 août 1971, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 15, rue de la Liberté, aux fonctions d'administrateur.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Vannier, Ch. Simon, S. Hottier, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2006, vol. 901, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Suit copie d'annexe:

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Yannick Vannier, technicien supérieur, né à Cucq/Pas de Calais (France), le 17 juillet 1975, demeurant à F-54590 Hus-signy, 22, rue de l'Hôpital, Stéphane Locatelli, directeur de société, né à Algrange/Moselle (France), le 5 juin 1975, demeurant à F-57240 Knutange, 5, rue du Pont et Sébastien Hottier, salarié, né à Thionville/Moselle (France), le 16 octobre 1976, demeurant à F-57700 Neufchef, 1.1, rue des Carrières et Sylvain Isarno, chef d'équipe, né à Briey/Meurthe-et-Moselle (France), le 7 août 1971, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 15, rue de la Liberté, administrateurs de la Société H.V.L. FUN S.A. avec siège social L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme:

- a) confirment Stéphane Locatelli et Sébastien Hottier, préqualifiés, administrateurs-délégués avec pouvoir d'engager la société par leur seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière;
- b) nomment Yannick Vannier, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 26 janvier 2006.

Signé: Y. Vannier, S. Locatelli, S. Hottier, S. Isarno.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2006, vol. 901, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 février 2006.

F. Molitor.

(017122/223/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

H.V.L. FUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 109.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 février 2006.

F. Molitor.

(017123/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

NEW SPIRIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.696.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016721//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

ALEGRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 50.563.

Le bilan au 31 décembre 2004, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03158, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(016664//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

QUICKSTEP S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
H. R. Luxembourg B 86.860.

Seit dem 26. Januar 2006 besteht der Verwaltungsrat der Gesellschaft aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Pierre Berna, Rechtsanwalt, mit Berufsadresse in L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire,
Vorsitzender;

- Frau Corinne Carraro, Angestellte, wohnhaft in B-6780 Messancy, 13, rue Beau Site;

- Herr Jean Thyssen, Buchhalter, wohnhaft in L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch.

Buchprüfer: CHAPMAN CONSULTING INC., Aktiengesellschaft mit Sitz in Belize-City, 35A, Jasmine Court Regent Street.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Buchprüfers enden mit der Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2012.

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft zu verlegen und zwar von L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois nach L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUICKSTEP S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

En date du 26 janvier 2006, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Claude Werer de son mandat d'administrateur et de la fin du mandat de commissaire de la fiduciaire BECKER + CAHEN ASSOCIES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUICKSTEP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015347/255/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

S.PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 97.320.

Le bilan au 31 décembre 2004, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(016666//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

HELMUT LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.716.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(017116//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

HELMUT LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.716.

Le bilan au 31 janvier 2006, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(017117//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

OCTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 81.808.

Les comptes annuels au 30 juin 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Y. Mertz

Administrateur

(017087/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

OCTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 81.808.

Les comptes annuels au 30 juin 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03405, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Y. Mertz

Administrateur

(017089/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

OCTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 81.808.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03402, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Y. Mertz

Administrateur

(017092/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

OCTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 81.808.

Les comptes annuels au 30 juin 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03400, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Y. Mertz

Administrateur

(017094/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.
